



Règlement de la Colore Caen 2018

Article 1. Présentation

La 3^{ème} édition de la Colore Caen est organisée le samedi 6 octobre 2018 par l'agence Exaequo – 85, rue de l'avenir – 14790 Verson.

La Colore Caen est une course non chronométrée de 5 km avec des sacs où de la poudre colorée adaptée est envoyée sur les participants, à l'image des fêtes indiennes.

Article 2. Conditions de participation

Conditions d'âge

La Colore Caen est une course pédestre ouverte à tous, et même aux mineurs accompagnés de leurs parents.

Dans le cas où les participants sont mineurs, ils certifient avoir l'autorité légale de procéder à cette inscription. Dans le cas où elles inscrivent un tiers, ils déclarent avoir reçu l'accord préalable de celui-ci et déclarent que ce tiers à lui aussi pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Certificat Médical

Aucun certificat médical n'est demandé aux participants car la Colore Caen n'est pas une compétition sportive et que, par conséquent, l'organisation ne demande pas de certificat médical. Néanmoins, la manifestation nécessite un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort physique induit par la participation à la manifestation. En cas de doute, il est vivement conseillé aux participants de consulter leur médecin.

De ce fait, les participants s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas de défaillance physique.

Les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont aptes médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Ils assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participantes, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes le lundi 16 avril et se clôturent le vendredi 28 septembre 2018 à 23h59 sur le site internet.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 7000 participants est atteinte avant sa date de clôture.

Les tarifs :

		PROMO	NORMAL	RETARDATAIRE
		Tarif jusqu'au 25 avril 2018 (dans la limite de 2500 inscrits)	Tarifs jusqu'au 14 septembre 2018	Tarifs jusqu'au 28 septembre
INSCRIPTION SOLO	ETUDIANT	18,00€ TTC	25,00€ TTC	
	NON ETUDIANT	25,00€ TTC	28,00€ TTC	32,00€ TTC
INSCRIPTION EN TEAM (minimum 4 pers.)	ETUDIANT	18,00€ TTC	25,00€ TTC	
	NON ETUDIANT	22,00€ TTC	25,00€ TTC	28,00€ TTC
ENFANTS / ADOS	5 ans & moins	Gratuit (mais inscription obligatoire)		
	De 6 à 14 ans	10,00€ TTC		

A noter : des tarifs spécifiques peuvent être appliqués aux entreprises ou aux salles de sport pour des groupes supérieurs à 10 personnes.

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par les organisateurs et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque revendication de la part des sportives inscrites à l'encontre des organisateurs. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation ou de la non-participation.

L'organisation propose à chaque participant de souscrire une assurance annulation.

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété (sur internet)
- Le paiement des droits d'inscription
- Pour les étudiants / collégiens / lycéens : la copie de leurs cartes ou autres justificatifs pouvant leur permettre d'accéder aux tarifs – à télécharger en ligne avant le 28 septembre à 23h59.

Article 4. Catégories

Les participants pourront s'inscrire dans une des cinq challenges suivantes (minimum 4 participants) :

- Famille
- Entreprises
- Collectivités
- Salle de Sport
- Etudiants

Article 5. Assurance

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec l'événementiel sportif.

Individuelle Accident : Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 6. Droit d'image

Les participantes autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elles pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 7. La C.N.I.L. et Internet

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, toutes participantes disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de la Colore Caen, les participantes pourront être amenées à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si elles ne le souhaitent pas, il suffit d'en envoyer la demande en nous indiquant nom, prénom et adresse.

Lors de l'inscription, les participantes bénéficient d'une inscription à la newsletter informatique. Elles auront toutefois la possibilité de se désinscrire très facilement par simple demande écrite à l'adresse contact@colorecaen.fr.

Si le participant se désinscrit de la newsletter, elle ne recevra plus les informations pratiques relatives à la course.

Article 8. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une carte de retrait avant l'événement. Les dates et horaires seront communiqués ultérieurement.

Article 9. Circuit

Le parcours sera dévoilé au fur et à mesure avant l'événement. Il emprunte les rues et chemin de la ville de Caen.

Article 10. Ravitaillement

Le point ravitaillement sera proposé à l'arrivée.

Article 11. Sécurité

La sécurité sur le parcours et sur le village de la Colore Caen est assurée par une équipe de bénévoles ainsi que la participation des forces de l'ordre publiques. L'assistance médicale sera assurée. Le plan de sûreté et de sécurité a fait l'objet de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

Article 12. Chronométrage

La course n'est pas chronométrée. De ce fait, il n'y a pas de classement.

Article 13. Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.